



Santé - Social

Les Fédérations Santé et Action Sociale CFE-CGC, CGT, FO et SUD appellent à une semaine d'actions et d'initiatives

DU 27 AU 31 MAI 2019

Pour PRÉSERVER la Santé et l'Action Sociale, les services et la FONCTION PUBLIQUE !

Le Jeudi 28 mars 2019, Dominique LIBAULT, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, a remis à la ministre de la santé son rapport « grand âge autonomie » de 224 pages.

Ce rapport ne formule pas moins de 175 propositions (dont 153 « *sont neutres pour les finances publiques* »), pour prévenir et prendre en charge la dépendance et favoriser l'autonomie et le maintien à domicile, en vue de faire face au doublement du nombre de personnes dépendantes d'ici à 2050.

Il énonce comme priorité numéro n°1 « *d'investir dans l'attractivité des métiers du grand âge* » par « *la revalorisation des métiers à travers un plan national* ».

Pour ce qui concerne les revalorisations salariales, le rapport propose « *d'avancer vers des hausses de rémunération ciblées pour les métiers du grand âge, en particulier à domicile* » et « *d'engager un chantier de mise à jour et de convergence des conventions collectives* ». Là encore, il ne s'agit pas de remettre en cause les Statuts et les Conventions Collectives Nationales, mais d'obtenir l'augmentation générale des salaires et des grilles.

L'intersyndicale a demandé le 4 Avril lors de son entrevue avec la conseillère du Président que l'Etat ouvre « *rapidement des négociations pour la création dès 2019 de deux postes supplémentaires dans les 10 000 établissements pour personnes âgées mais aussi dans toutes les structures d'aide à domicile* ». Soit la création d'un minimum 40 000 postes en un an pour un coût estimé à 1,5 milliard d'euros.

Le 9 avril, le chef de cabinet du Président Macron adressait un courrier à l'intersyndicale engageant

cette dernière à se rapprocher de la ministre de la santé, ce que l'intersyndicale a fait par courrier du 11 avril... A ce jour nous attendons toujours la date d'une réunion ... !

Le 18 Avril les représentants des organisations nationales de retraité.e.s et ceux des organisations syndicales se sont rencontrés. Constat a été fait de leur volonté commune d'obtenir un modèle de financement et d'accompagnement digne et de qualité des personnes âgées fragilisées, que ce soit à domicile ou en établissement.

Les professionnel.le.s comme les retraité.e.s se sont accordé.e.s pour revendiquer le renforcement des effectifs par l'application d'un salarié.e par résident.e en établissement et dans l'aide et l'accompagnement à domicile, une revalorisation salariale des métiers de ce secteur, un personnel bien formé et l'amélioration des moyens aussi bien pour l'aide à domicile qu'en établissement.

Aussi, les organisations du secteur de l'aide aux personnes âgées et les organisations syndicales de retraité.e.s ont, dans un communiqué commun, exigé de la ministre de la santé et des solidarités l'ouverture en urgence de négociations afin de parvenir à cet objectif avant la fin de l'année. A défaut, elles appelleront à une mobilisation générale des personnels avec le soutien et la participation des retraité.e.s, celle des résident.e.s et des familles.

➔ ***C'est pourquoi, dans ce contexte, l'intersyndicale appelle l'ensemble des agents à participer aux actions qui seront organisées pendant cette semaine de grève et de manifestation.***

SALARIÉ.E.S,

**Répondre à l'appel de l'intersyndicale
c'est participer à l'amélioration de ses conditions de travail
et de prise en charge des résident.e.s.**